Utilisation de foncier agricole : connaître ses droits et devoirs

Objectifs

Acquérir une bonne connaissance du fonctionnement du foncier agricole et des ses acteurs de terrain. Connaître ses droits et devoirs quand on travaille une terre. Comprendre les avantages et inconvénients du statut du fermage. Connaître ses droits et devoirs lorsqu'on est locataire ou bailleur de foncier agricole.

Contenu

J1 : Outils de régulation du foncier

- Des outils pour réguler le foncier : l'urbanisme, le contrôle des structures, la SAFER
- L'achat collectif de foncier

J2:

- La location de foncier agricole : statut du fermage, les différents types de baux ruraux, droits et devoirs du fermier et du propriétaire, les instances impliquées dans le statut du fermage

Méthodes pédagogiques : Apports théoriques avec questions-réponses au fil du déroulement. Exercices pratiques.

En fin de formation, une attestation de formation sera remise à chaque stagiaire.

Infos complémentaires



Durée de la formation 2 jour(s) **Date limite d'inscription** 01/09/2022

Tarifs

gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA

Tout participant doit être adhérent de l'ADDEAR07 (10€). Nous contacter pour les modalités de financement.

Plus de renseignements

Elisa de Mèredieu contact@addear07.fr ADDEAR 07 4 avenue de l'Europe Unie BP 129 - 07001 Privas

Taux de satisfaction : 92% de nos stagiaires sont satisfaits par notre offre de formation.%

Le midi c'est repas partagé.

Modalités d'accès : Accessibilité aux personnes en situation de handicap non prévue initialement. Nous contacter pour évaluer la possibilité d'adaptation à votre situation.

Dates, lieux et intervenants

19 sept 2022

07000 Privas

09:00 - 17:00 (7hrs)

20 sept 2022

07000 Privas

09:00 - 17:00 (7hrs)

Financeur(s)





Bulletin d'inscription

Nom	Prenom
Adresse	
Téléphone	_

Merci d'envoyer ce bulletin, votre chèque (si nécessaire) et votre attestation VIVEA à

Elisa de Mèredieu, animatrice et accompagnatrice de porteurs de projets d'installation agricole à l'ADDEAR 07

Virginie Plantier de la DDT

Audrey Bideau, juriste au Comité d'Action Juridique Auvergne-Rhône-Alpes